

# Programme d'assurance responsabilité professionnelle parrainé destiné aux conseillers

## Offert exclusivement aux membres de la PCMA

L'assurance responsabilité professionnelle (connue également sous le nom d'assurance contre les erreurs et les omissions) offre une couverture contre des pertes qu'une personne assurée serait légalement tenue de compenser à la suite d'une action, d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution de services professionnels offerts à un client.



Eandopro.aon.ca  
Plateforme Web  
libre-service pour les  
nouvelles demandes



Équipe de service  
bilingue



Processus de demande  
en ligne accessible en  
tout temps



Équipe spécialisée de  
traitement des  
réclamations et de  
service



Couvertures et primes  
concurrentielles

Nous sommes là pour  
générer des résultats.

Pour en savoir plus Veuillez  
envoyer vos questions et vos  
demandes par courriel à l'adresse

[eandopro@aon.ca](mailto:eandopro@aon.ca)  
Tél. sans frais : 1 866 335-5551

## Principales caractéristiques du programme destiné aux conseillers parrainé par la PCMA

### Offert par un assureur chef de file du secteur : RSA

- Processus de demande en ligne
  - Présentez une demande, personnalisez et réglez votre achat et recevez votre certificat en temps réel
- Choix de couvertures et de limites en fonction de votre permis et de votre type d'adhésion
- Couverture pour la société ou l'entreprise personnelle du conseiller
- Frais de défense couverts au premier dollar
- Frais de défense en plus du montant de garantie
- La couverture protège les employés de l'assuré, notamment les assistants autorisés ou non autorisés, dans l'exercice de leurs fonctions à ce titre
- Options de période de déclaration prolongée de 1 à 10 ans
- Assurance décès et mutilation accidentels (ADMA) incluse sans frais supplémentaires
- Équipe de service bilingue
- Représentation attitrée en cas de réclamation

## Autres options du programme

- Option de garantie sur la protection de la vie privée-cyber pour 50 000 \$ ou 100 000 \$
- Possibilité de souscrire une période de déclaration prolongée illimitée à des taux préétablis

## Vous avez besoin d'une couverture pour une personne morale?

Les conseillers de PCMA ont accès à l'assurance responsabilité professionnelle d'Aon par l'intermédiaire de RSA. L'assurance individuelle contre les erreurs et omissions ne procure pas nécessairement une couverture complète pour l'entreprise du conseiller. Un conseiller financier doit souscrire une assurance contre les erreurs et omissions distincte pour son entreprise afin de transférer intégralement ses risques. Cliquez ici pour présenter une demande.

## Comment présenter une demande

1. Visitez le site [eandopro.aon.ca](http://eandopro.aon.ca)



2. Cliquez sur Souscrire une couverture



3. Choisissez PCMA dans le menu déroulant pour obtenir un devis



## L'avantage Aon

Pour les autres membres de la PCMA, dont les firmes et les fabricants de marchés émergents, Aon peut offrir à la demande des solutions sur mesure en matière de risque et d'assurance. Nous pouvons travailler en collaboration avec nos marchés partenaires pour créer une solution personnalisée qui convient aux besoins de votre entreprise. Veuillez communiquer avec notre équipe pour commencer.

Nous pouvons également offrir aux membres de la PCMA un accès immédiat aux programmes suivants d'Aon :

- Assurance contre les erreurs et omissions de RSA pour personne morale
- Assurance cyberresponsabilité de Beazley
- Comité privé des directeurs et administrateurs
- Couverture par Aon Assistance
- Assurance des frais de justice

**Couverture A : assurance vie, assurance maladie et accidents et/ou couverture B : représentant autorisé en fonds communs de placement et/ou couverture D : courtier sur le marché dispensé**

Options de limite	Limite globale	Prime	Prime
		Couverture A + D	Couverture A ou B + D
1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 160 \$	1 225 \$
	2 000 000 \$	1 215 \$	1 290 \$
	5 000 000 \$	1 270 \$	1 340 \$
2 000 000 \$	2 000 000 \$	1 265 \$	1 345 \$
	5 000 000 \$	1 370 \$	1 455 \$
3 000 000 \$	3 000 000 \$	1 590 \$	1 690 \$
4 000 000 \$	4 000 000 \$	1 875 \$	2 005 \$
5 000 000 \$	5 000 000 \$	2 200 \$	2 370 \$

Le montant de garantie par période d'assurance est porté à 5 000 000 \$ pour les conseillers en assurance vie autorisés du Manitoba qui ne résident pas dans cette province, sans prime supplémentaire.

Couverture D : Option de sous-montant de garantie de 500 000 \$ pour les courtiers sur le marché dispensé avec une limite globale de 1 000 000 \$. Le sous-montant de garantie ne s'ajoute pas aux limites offertes au titre des couvertures A et B.

**Couverture C : Titres (OCRCVCM)/marchés émergents**

Options de limite	Limite globale	Prime
1 000 000 \$	1 000 000 \$	850 \$
2 000 000 \$	2 000 000 \$	1 035 \$
3 000 000 \$	3 000 000 \$	1 375 \$
4 000 000 \$	4 000 000 \$	1 750 \$
5 000 000 \$	5 000 000 \$	2 175 \$

Le montant de garantie par période d'assurance est porté à 5 000 000 \$ pour les conseillers en assurance vie autorisés du Manitoba qui ne résident pas dans cette province, sans prime supplémentaire.

Sous-montant de garantie de 1 000 000 \$ pour les marchés émergents inclus sans prime supplémentaire.

Veuillez noter que les représentants œuvrant uniquement dans les marchés émergents peuvent seulement choisir l'option 1 000 000 \$/1 000 000 \$.

## Autres options de couverture

### Avenant d'assurance responsabilité professionnelle pour personne morale/entreprise – maximum de trois personnes autorisées

Admissibilité à la garantie

- Entreprises comptant un maximum de trois représentants autorisés, incluant la personne qui présente la demande et le personnel autorisé
- Les représentants/membres du personnel autorisés possèdent leur propre assurance responsabilité professionnelle
- Entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 125 000 \$

Veuillez noter que cette couverture s'applique uniquement aux réclamations d'assurance vie/maladie et accidents et aux réclamations relatives à des fonds communs de placement déposées contre l'entreprise.

Nombre de personnes autorisées	Montant de garantie	Cumul	Franchise	Prime
3	1 000 000 \$	2 000 000 \$	10 000 \$	450 \$

### Préparation de déclarations de revenus

Moyennant une prime supplémentaire de 50 \$, les conseillers offrant des services de préparation de déclarations de revenus au grand public peuvent souscrire cette garantie supplémentaire. Les conseillers doivent utiliser un logiciel approuvé par l'ARC. Protection offerte exclusivement pour les déclarations de revenus personnelles.

Protection pour les services de préparation de déclarations de revenus comprise pour les clients existants en assurance et en placements. Cette garantie n'est pas offerte de manière indépendante.

### Garantie sur la protection de la vie privée-cyber

Options de limite	Limite globale	Prime
50 000 \$	50 000 \$	50 \$
100 000 \$	100 000 \$	100 \$

### Frais pour des services de planification financière

Moyennant une prime supplémentaire de 75 \$, les conseillers possédant un titre de planificateur financier agréé ou de planificateur financier enregistré peuvent souscrire cette garantie supplémentaire pour les plans financiers qui ne sont pas destinés à des clients existants en assurance et en placements.

Protection comprise pour les plans financiers destinés à des clients existants en assurance et en placements. Protection également comprise pour les conseillers du Québec qui détiennent le titre du programme de planification financière. Cette garantie n'est pas offerte de manière indépendante.